

## **COMMUNIQUÉ** *Pour diffusion immédiate*

### **Réaction à de récentes déclarations du ministre de la Santé**

#### **La pire pénurie du réseau public de santé est celle des pharmaciens d'établissements**

Montréal, le 13 novembre 2007 – L'Association des pharmaciens des établissements du Québec (A.P.E.S.) tient à réagir aux récentes déclarations du ministre de la Santé et des Services Sociaux, M. Philippe Couillard, rapportés notamment par le quotidien The Gazette, à l'effet que la pénurie d'infirmières serait pire que toute autre pénurie de professionnels dans le système de santé au Québec. Sans chercher à minimiser la gravité de la pénurie d'infirmières, l'A.P.E.S. rappelle qu'avec une pénurie qui avoisine les 16-17 pour cent depuis quelques années déjà, la profession de pharmacien d'établissement est sans contre dit la plus sévère.

*« Le ministre est dans l'erreur quand il affirme que la pénurie d'infirmières est la pire du réseau. Ne regarde-t-on que les chiffres absolus? Qu'il manque présentement quelque 2000 infirmières sur un effectif total de près de 70 000 est certes grave. Mais en pourcentage, la pénurie d'infirmières est de moins de 5 pour cent. La pénurie de pharmaciens, dans les établissements de santé, est quatre fois plus sévère »,* a déclaré la présidente de l'A.P.E.S., Mme Francine Lussier-Labelle.

Les propos du ministre ont été rapportés dans les médias à l'occasion du congrès annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). De plus, lors d'une interpellation de l'Action Démocratique du Québec, dans le cadre de la Commission des affaires sociales, le vendredi 9 novembre dernier, le ministre a aussi laissé entendre que la pénurie d'infirmières était plus préoccupante que celle des pharmaciens d'établissements.

L'ampleur de la pénurie de pharmaciens d'établissements s'explique principalement par le pouvoir d'attraction qu'exerce le secteur privé sur les pharmaciens. Le ratio est d'environ un pharmacien en établissement pour trois en pharmacie privée. Dans aucune autre profession de la santé ne s'exerce une concurrence aussi forte entre le public et le privé pour les effectifs. Les pharmaciens en début de carrière gagnent de 25 à 40 pour cent moins cher, selon les régions, en milieu hospitalier qu'en pharmacie privée. De surcroît, il faut étudier plus longtemps, en réalisant une maîtrise, pour travailler en établissement de santé.

*« Les conséquences de la pénurie de pharmaciens sont graves. À l'heure actuelle, une large part des responsabilités confiées aux pharmaciens sont faiblement réalisées avec pour résultats une utilisation sous-optimale des médicaments, des risques accrus d'erreurs médicamenteuses et des jours d'hospitalisations évitables. De plus, nos ressources s'épuisent. Le réseau continue de perdre des pharmaciens, la plupart du temps à la faveur d'un poste en pharmacie privée. Les jeunes boudent la profession. Les bourses d'études à la maîtrise ne font pas le poids »,* a poursuivi Mme Lussier-Labelle.

*« Nous travaillons avec le ministère de la Santé sur la délégation de tâches. C'est très bien. Mais tant qu'on ne s'attaquera pas clairement à l'écart de rémunération avec le secteur privé, on ne parviendra ni à recruter ni à maintenir suffisamment de pharmaciens pour répondre aux besoins croissants en soins et services pharmaceutiques dans les établissements », a-t-elle conclu.*

### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1250 pharmaciens oeuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

**Renseignements :** France Bouffard  
Sphère Communication  
Tél. : (514) 286-2772, poste 10      Cell.: (514) 718-4811